

### Ordre du jour de la réunion

- Gestion volumétrique de l'eau d'irrigation :
  - État de la ressource en eau
  - Bilan de la campagne d'irrigation agricole 2022
- Etudes en cours :
  - Démarche inter-SAGE : projet CAYAC nappe du Jurassique supérieur en partenariat avec le BRGM – état d'avancement
  - Démarche HMUC Cher – Hydrologique Milieux Usages Climat – état d'avancement général, point sur la prestation de pose de stations hydrométriques et jaugages ponctuels

### Étaient présents :

<b>Prénom NOM</b>	<b>fonction, structure</b>
Marie ARDIET	<i>Animatrice Concert'eau Cher, EP Loire</i>
Gérard BARACHET	<i>Vice-président FDAAPMA18</i>
Gilles BENOIT	<i>Président / SIVY</i>
Julien CLOUZET	<i>conseiller Chambre d'agriculture du Cher</i>
Jean-Marie DELEUZE	<i>Vice-président de la CLE SAGE/Maire de Verneuil</i>
Marielle DUBOIS	<i>Chambre d'agriculture du Cher</i>
Cécile FALQUE	<i>Animatrice du SAGE Yèvre-Auron / EP Loire</i>
Bastien GADAUD	<i>chargé d'étude FDAAPPMA18</i>
Benoit GARCIN	<i>Union 18 des syndicats d'irrigants</i>
Michel GAUGUET	<i>AMB</i>
Romain GRIMAUD	<i>OFB / inspecteur de l'environnement</i>
Lucie JAMET	<i>chargé d'étude Nature18</i>
Juliette JARRY	<i>OFB / inspecteur de l'environnement</i>
Jérémy JOLIVET	<i>responsable collectivité SIVY</i>
Alexia JOURDIN	<i>Chargée de mission / AREA Berry</i>
Anne-Marie LAMY	<i>administratrice Nature18</i>
Jacques LAMY	<i>administrateur Nature18</i>
Cécile LATOURNERIE	<i>Vice-présidente SIVY</i>
Benoit PROFFIT	<i>Président d'AREA Berry</i>
Christelle RAILLARD	<i>ARS / Référente eau potable</i>
Lise RENAUT	<i>Cheffe du Bureau REMA DDT18</i>
Sébastien SABATIER	<i>Confédération paysane 18</i>
Magaly SANTINI	<i>Responsable du service hydrogéologie eau potable/Bourges+</i>
Henri ZAGO	<i>AMB</i>

Étaient excusés : Benoit MOREAU, Président du SIAB3A

## **1 Gestion volumétrique de l'eau d'irrigation**

### **1.1 État de la ressource en eau**

*Voir support ci-joint (diapo 2 à 17)*

#### **Arrêtés de restriction**

Mme RENAUT fait état des arrêtés de restriction et de gestion volumétrique pris en 2022. L'année a été atypique, avec une vigilance précoce (avril) et durable puisque tous les bassins ont connu une situation de crise sur le département, sauf Yèvre aval et Loire. La situation des débits des cours d'eau s'est dégradée assez rapidement en début de saison, mais les pluies de juin ont permis une amélioration temporaire. M. BARACHET souligne que ces pluies ont sûrement permis d'éviter des tours d'eau en irrigation agricole, mais n'ont pas « sauvé » les milieux aquatiques.

Yèvre amont a étonnamment présenté un maintien de ses débits.

#### **Etat de la ressource en eau**

Mme RENAUT présente la situation des nappes au niveau du département du Cher au 19 février 2023. Au vu de la carte synthétique et des indicateurs agrégés, la recharge hivernale a pris fin, la décharge est amorcée depuis fin janvier. Le taux de remplissage des nappes est globalement faible, nettement inférieur à la moyenne et en-dessous de la décennale sèche.

Sur le périmètre du Sage Yèvre Auron, au 19 février les niveaux piézométriques sont en-dessous des seuils de gestion des eaux d'irrigation agricole du 1<sup>er</sup> avril.

Mme LAMY souligne que l'on est dans une sécheresse pluriannuelle, situation qui risque de se multiplier dans les années à venir du fait du dérèglement climatique.

Mme REANUT relai les consignes d'anticipation de gestion de crise données au niveau national pour éviter la gestion de crise. Elle précise que cela sera abordé en Cellule de l'eau préfectoral (le 16 mars).

Les échanges portent sur la situation critique du plan d'eau de Sidiailles, bassin Cher amont, qui s'est peu rechargé pendant l'hiver. Il est craint des difficultés d'approvisionnement en eau potable depuis cette retenue ; le débit de restitution de l'ouvrage a été diminué de moitié. Cela est regretté par les représentants des associations environnementales qui redoutent que les milieux soient la variable d'ajustement en situation de crise et non les usages, même s'ils reconnaissent la nécessité de maintenir un approvisionnement en eau potable.

Mme RAILLARD indique que l'ARS a continué le suivi des captages fragiles pendant l'hiver et qu'il y a des restrictions d'usage sur Sidiailles.

Mme SANTINY rapporte des nouveaux discours des usagers qui pensent qu'il y a trop de prélèvements d'eau potable ; elle rappelle que Bourges Plus prélève ce qui est consommé et que les rendements des réseaux sont corrects (peu de fuites). Les échanges portent sur les consommations de « loisir/confort », type piscine, pelouse... avec des compteurs d'eau qui ne différencient pas l'eau de consommation et l'eau de remplissage de piscine. M. BENOIT précise que la tarification progressive de l'eau potable est interdite.

Mme FALQUE informe les participants de la mise à disposition d'indicateurs de suivi de la ressource en eau sur le site internet du SAGE, dans la rubrique « cartographie interactive » <https://www.eptb-loire.fr/Cartographie/html/yevre-auron/sommaire.html> . Elle précise que les débits y sont rapportés en « temps réel », donc sans les corrections à posteriori faites parfois par la DREAL. Elle invite les participants à indiquer leurs souhaits ou idées d'autres indicateurs.

## **1.2 Bilan de la campagne d'irrigation agricole 2022**

*Voir support ci-joint (diapo 18 à 35)*

### **Rappel du protocole**

Mme JOURDIN rappelle le principe sur Yèvre-Auron (diapo 20) et que les irrigants envoient leurs index de compteur au 1<sup>er</sup> avril, à chaque passage de seuil - dans les 3 jours – et en fin de campagne.

### **Bilan des prélèvements**

Mme JOURDIN indique que les restrictions sont intervenues tôt en 2022 avec un printemps sec : -20% au départ de la campagne le 1<sup>er</sup> avril sur Auron-Airain-Rampennes, Colin-Ouatier-Langis et Yèvre amont. Toutefois, les fortes pluies de fin juin sont arrivées au bon stade de développement des cultures d'été, ce qui a permis de limiter les tours d'eau. Cependant juillet et août ont dû être irrigués car les orages étaient très hétérogènes d'un secteur à l'autre.

Les indices de consommation du volume autorisé sont relativement faibles en 2022 par rapport aux années précédentes du fait des restrictions arrivées tôt.

Un seul dépassement de constaté, de 362 m<sup>3</sup> qui correspond au temps d'arrivée de l'irrigant qui gérait un dysfonctionnement.

M. BARACHET souligne le respect des règles par les irrigants du bassin Yèvre-Auron ; il estime toutefois que les volumes attribués sont trop élevés au regard de la disponibilité de la ressource et de l'évolution du climat.

M. PROFFIT rappelle que les volumes globaux sont définis dans le SAGE ; chaque année les irrigants ont un volume attribué dont 5% constituent une « réserve » pour d'éventuel nouveaux demandeurs.

Mme FALQUE indique que l'évaluation du protocole de gestion volumétrique des eaux d'irrigation agricole menée par la CLE en 2021-2022 a en effet conclue que le déficit quantitatif restait marqué sur Yèvre-Auron, malgré les efforts de la profession et la bonne application du protocole. La démarche HMUC et CAYAC permettront à terme de redéfinir les volumes prélevables hivernaux, estivaux, tous usages confondus et de trouver des leviers d'action. Mme ARDIET rappelle que pour l'usage agricole, le Contrat Concert'eau Cher accompagne les réflexions avec une analyse économique et financière des filières agricoles.

Les échanges portent sur l'utilisation de l'eau en agriculture et le besoin de connaître la destination finale de la production irriguée. Les compteurs agricoles, comme ceux des particuliers avec les piscines, ne permettent pas de décomptes en fonction du type de culture. Mme DUBOIS rappelle que le volume est attribué à l'exploitation agricole, pas à une culture. L'exploitant irrigue ensuite ce qu'il est sûr de vendre et parfois ne connaît pas la destination de sa production décidée par les coopératives.

AREA Berry bancarise toutefois depuis l'an dernier les surfaces de chacune des cultures irriguées. Ces données peuvent permettre de « reconstituer » la destination des volumes d'eau, comme ce sera entrepris dans Concert'eau.

AREA Berry présentera à l'avenir les consommations de la diapo 25 sur le volume initial tout en conservant l'indicateur sur les volumes après restriction disponible depuis le début de la gestion volumétrique.

## **2 Etudes en cours**

### **2.1 Démarche inter-SAGE : projet CAYAC nappe du Jurassique supérieur en partenariat avec le BRGM – état d'avancement**

*Voir support joint (diapo 36 à 43)*

Mme RENAUT demande si le modèle pourrait être mobilisé pour de la gestion de crise, notamment orienter les restrictions sur tel usage/secteur plutôt qu'un autre ?

Mme FALQUE précise que les acteurs ont demandé si la démarche pouvait aboutir à un outil d'anticipation (de type [météEAU Nappes](#)), la construction du modèle permettra de savoir si cela est applicable ; il est aussi nécessaire de bien anticiper le fait de disposer d'un modélisateur capable d'analyser les résultats etc. En gestion de crise, certains choix relèvent de décisions politiques. Mme JAMET indique que c'est ce qui est aussi travaillé dans le cadre de la révision de l'Arrêté cadre sécheresse.

Les échanges portent sur les concurrences inter-usage et la limite de leur évaluation si des forages se situent dans la même maille.

### **2.2 Démarche HMUC Cher – Hydrologique Milieux Usages Climat – état d'avancement général, point sur la prestation de pose de stations hydrométriques et jaugeages ponctuels**

Les échanges portent sur les logiques d'échelle de bassin versant, la nécessité de solidarité amont-aval et l'intérêt des compléments de connaissance qu'apporteront les stations hydrométriques qui seront posées par OTT-Hydromet, prestataire de l'EP Loire. Une 40aine de stations seront installées environ 18 mois et pourront être rétrocédées à l'issue de cette période de suivi.

---

L'ordre du jour étant épuisé M. DELEUZE remercie l'ensemble des participants pour leur présence et les échanges riches.